



# différences

NEWSLETTER N° 1 - AVRIL 2017



**Bénédicte Maufrais**  
Présidente

L'ANCCEF est heureuse de vous envoyer aujourd'hui sa première newsletter. Elle s'inscrit dans un déploiement de notre communication, qui verra cette année une refonte de notre site internet et une nouvelle formule de la revue *Différences* : deux numéros doubles qui paraîtront en mai et octobre et seront envoyés aux personnes abonnées à la revue. Les quatre newsletters annuelles prévues seront adressées à l'ensemble des adhérents et des abonnés. Cette newsletter a vocation à vous tenir régulièrement informé(es) des démarches effectuées, des avancées des dossiers en cours, tant auprès des instances publiques qu'auprès des associations avec lesquelles nous tissons des liens. C'est essentiel pour que les personnes qui en ont le plus besoin sachent où trouver des conseillers conjugaux et familiaux quand une étape de leur vie affective, relationnelle ou sexuelle s'avère difficile à franchir. Les deux numéros doubles imprimés prévus cette année aborderont en mai les relations du couple avec ses famille et belle-famille, reprenant les interventions du colloque annuel et aussi des écrits que plusieurs d'entre vous nous ont transmis. Le numéro d'automne traitera de l'expertise des conseillers conjugaux et familiaux auprès des adolescents : là aussi vos expériences sont les bienvenues. Connaître et se faire connaître sont les deux missions historiques de l'ANCCEF. Les membres du conseil d'administration que vous élisez chaque année lors de l'assemblée générale s'y emploient avec énergie et compétence. Je les en remercie. De nombreuses pistes restent à explorer pour tenir notre place de professionnels(les) et maintenir nos postes. Les missions de l'ANCCEF ne peuvent se remplir qu'avec la participation positive de chacun et chacune d'entre nous. Créer du réseau local, diffuser notre nouveau dépliant, interpeller les mutuelles sont des actions nécessaires qui dépendent de vous et sont à la portée de chaque professionnel(le). Continuons ensemble à soutenir notre métier et à assurer notre avenir.



## AU SOMMAIRE

- L'assemblée générale et le colloque 2017.....page 2
- La DGCS a réagi .....page 3
- Se faire connaître localement : contactez AVF .....page 4
- Les séances de conseil conjugal et familial remboursées ? .....page 4

## COMMANDEZ ET DIFFUSEZ LE NOUVEAU DÉPLIANT 3 VOILETS DE L'ANCCEF

Retrouvez le bon de commande sur le site [www.anccef.fr](http://www.anccef.fr)



17 MARS 2017 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COLLOQUE

# Une journée de convivialité

180 personnes étaient inscrites à cette journée qui conjugait l'assemblée générale annuelle de l'ANCCEF et le colloque « *Devine qui vient déjeuner dimanche. Le couple et ses belles familles* ». Elle se déroulait à la Maison des Mines, nouveau lieu qui reste à apprivoiser mais qui a satisfait la majorité des participants(es). Lors de l'assemblée générale, 156 adhérents présents ou représentés ont voté à l'unanimité les rapports d'activités, moral et financier présentés par Bénédicte Maufrais, présidente, et Bernard Duménil, trésorier.

## L'ACTIVITÉ 2016 EN QUELQUES CHIFFRES

- 13 administrateurs élus et les représentants des organismes de formation
- 849 heures salariées
- 3 155 courriels/appels/courriers traités
- 3 CA, 5 bureaux, 7 réunions du collectif, 5 réunions avec la DGCS
- 2 555 heures de réunions, coordination, partenariat, représentations
- 606 adhérents
- 529 abonnés
- 2 500 revues diffusées, dont un numéro double
- 80 163 visites du site de janvier 2016 à janvier 2017
- Valorisation du bénévolat = 52 230 €

## LES COMPTES EN QUELQUES CHIFFRES

- Les dépenses s'élèvent à 52 810,02 €
  - Les recettes s'élèvent à 55 854,29 €
  - L'excédent est donc de 3 054,27 €
  - Nos disponibilités se sont accrues : 31 622 €
- Cela témoigne de notre bonne santé financière. Nous conservons la possibilité d'envisager de nouvelles actions.

Les comptes ont été certifiés conformes par l'expert-comptable

## NOS ORIENTATIONS 2017

L'assemblée générale est aussi le moment de présenter le rapport d'orientation qui annonce les projets pour l'année en cours.

→ *Communiquer sur notre travail et notre expertise*

Adapter notre communication interne et externe aux besoins nouveaux des CCF et du grand public : mise en place de quatre newsletters, parution bi-annuelle de la revue *Différences*, réalisation d'un nouveau dépliant 3 volets et refonte du site internet.

Poursuivre notre démarche d'information auprès des mutuelles et des assurances complémentaires avec des administrateurs désignés. Accroître les contacts réseaux entre l'ANCCEF et les associations qui travaillent auprès des personnes, des couples et des familles, avec des administrateurs référents.

→ *Persévérer dans notre demande de reconnaissance institutionnelle*

Suivre le nouveau dossier déposé auprès de la CNCF - Commission nationale de la certification professionnelle - par le collectif des EICCF et du CCF en février 2017. Explorer les autres voies possibles de reconnaissance de notre métier par l'État, en lien avec les organismes de formation. Continuer d'interpeller les institutionnels et les élus à l'échelon national comme local.

→ *Favoriser les contacts entre les adhérents*

Développer la recherche à l'ANCCEF par le biais des mémoires de CCF, en lien avec les organismes de formation. Organiser des rencontres aux niveaux régional et national. ■

## ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale est enfin le moment de l'élection des membres du conseil d'administration.

Trois administratrices sortantes se sont représentées : Caroline Kruse, Anne Lambin et Marie Thiolon.

Trois conseillères conjugales et familiales se sont portées candidates : Anne Dubois-Dejean, Caroline Dulaurent et Bénédicte Sempé-Némoz.

Nous remercions Nathalie Graham, administratrice sortante, pour sa participation au travail de l'ANCCEF trois années durant.

Toutes les candidates ont été élues. Le bureau a été partiellement renouvelé le lendemain. Le nouveau conseil d'administration de l'ANCCEF est composé des dix-neuf membres suivants : Bénédicte Maufrais (présidente), Élisabeth Magnin (vice-présidente), Christine Lefebvre (secrétaire), Martine Verrier (trésorière), Caroline Kruse (en charge des relations presse et relations publiques), Eveline Gallo (en charge de l'emploi), Annie Canetti, Anne Dejean-Dubois, Véronique Deloraine, Caroline Dulaurent, Bernard Duménil, Anne Lambin, Florence Peltier, Bénédicte Sempé-Némoz, Marie Thiolon.

Quatre représentantes des organismes de formation participent également au conseil d'administration : Blandine de Dinéchin (FNCF - Fédération nationale couples et familles), Véronique Acar-Egnell (FNEPE - Fédération nationale de l'école des parents et des éducateurs), Marie-Wandrille Miglianico (CLER), Véronique Boullu (ISF - Institut des sciences de la famille). ■

## ARTICLE DE L'ANCCEF DANS LA REVUE *DIFFÉRENCES*

# La DGCS a réagi

Suite à notre article exprimant notre déception<sup>(1)</sup> et notre incompréhension face au travail avec la DGCS – Direction générale de la cohésion sociale – David Blin, chef du bureau des familles et de la parentalité, nous a contactés et a accepté la proposition de l'ANCCEF d'exprimer son point de vue dans une de nos publications. Avec son accord nous publions l'intégralité de son texte.

« C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance des articles consacrés à la réforme des EICCF parus dans la revue *Différences* du mois de décembre 2016. Nous avons notamment été surpris d'une part par ce qui nous apparaît constituer des raccourcis et approximations importantes quant à la teneur des options envisagées, d'autre part par les fortes réserves exprimées quant à la méthodologie de travail retenue.

Sur le premier point, les articles en questions ne présentent ni les constats de l'étude Itinere motivant le projet de réforme des EICCF, ni les options envisagées et discutées avec le collectif, alors même que l'ensemble de ces éléments vous ont été communiqués à mesure de leur rédaction. Si l'état d'avancement du projet ne permet naturellement pas la publication de ces documents de travail, il nous apparaît que vous disposiez de suffisamment d'éléments pour offrir à vos lecteurs une information plus fidèle à l'avancée de ce chantier; nous étions du reste – et demeurons – disposés à échanger avec vous de ceux de ces éléments publiables en l'état ou sous réserve des modifications nécessaires au bon déroulement du projet de réforme.

En outre, les articles en question traitent alternativement et indifféremment du projet de reprise du décret EICCF; du projet de reprise de l'arrêté relatif aux formations des personnes intervenant en EICCF; de la demande d'avis faite au collectif des EICCF quant à l'opportunité de créer un nouvel instrument de formation et/ou de qualification complémentaire; de la démarche d'inscription des CCF au registre national des certifications professionnelles.

Ces sujets, tous majeurs et complexes, méritent et réclament nous semble-t-il de faire l'objet d'une présentation distincte et précise, au risque dans le cas contraire de susciter de la confusion chez vos lecteurs.

Sur le second point, je me permets de rappeler que l'ANCCEF, comme l'ensemble des associations représentatives du secteur, a été associée dès leur départ à la totalité des travaux nécessaires pour conduire cette réforme. Ces travaux se sont déroulés en plusieurs phases. Tout d'abord, le rapport rendu par le cabinet d'études Itinere mandaté par la DGCS, a permis de disposer d'un panorama complet des missions et activités réalisées par les EICCF, ainsi que des personnels qui y exercent de manière bénévole ou salariée. Sur cette base, plusieurs pistes d'évolutions ont fait l'objet d'une consultation des associations, lors d'entretiens bilatéraux où chaque association reçue individuellement a pu exprimer son point de vue. La synthèse des consultations a fait apparaître des positions globalement homogènes. La dernière étape de ce processus de réflexion a consisté en réunions de travail auxquelles ont participé l'ensemble des parties pour réfléchir de manière collégiale aux axes de cette réforme des EICCF avant l'étape finale de rédaction du projet de décret – lequel a lui aussi fait l'objet d'une relecture collective. Il nous apparaît donc que la méthodologie de travail a été marquée par un fort esprit de concertation.

En conclusion, nous espérons que les échanges intervenus entre le collectif et l'administration depuis la rédaction des articles en question ont été de nature à modifier votre perception de ce dossier, et que le prochain numéro de *Différences* en témoignera. Nous restons à votre disposition pour tout échange sur ce sujet et de manière plus générale pour travailler de concert aux projets en cours.

Cordialement. » ■

David Blin

chef du bureau des familles et de la parentalité,  
sous-direction de l'enfance et de la famille,  
service des politiques sociales et médico-sociales,  
direction générale de la cohésion sociale

### LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Le 28 mars 2017, Françoise Ordener, chargée de Mission au Bureau des familles et de la parentalité, nous a informés que le décret concernant les EICCF a été validé par les services ministériels de Marisol Touraine et Laurence Rossignol et transmis au secrétariat général du gouvernement selon la procédure habituelle en vue de signature. Nous sommes dans l'attente de la réponse de la CNCF – Commission nationale de la certification professionnelle – suite au dépôt d'un nouveau dossier par le collectif et de la révision de l'arrêté concernant la formation des personnels en EICCF (arrêté de décembre 2010). ■

Bénédicte Maufrais

<sup>(1)</sup> Vous trouverez l'article auquel il est fait référence dans la revue *Différences* n° 144-145, parue en décembre 2016.

Le travail avec la DGCS a régulièrement fait l'objet d'articles porteurs de nos espoirs dans les numéros précédents de *Différences* (129, 132, 134, 135, 136, 138, 139, 142, 143).

## SE FAIRE CONNAÎTRE LOCALEMENT

# Contactez AVF !

Christine Lefebvre, CCF dans la Somme, a rencontré Michèle Prou-Barda, vice-présidente de l'association Accueil Villes de France, pour continuer à faire du lien avec cette association.

Le samedi 7 janvier j'ai rencontré Michèle Prou-Barda, vice-présidente de l'association Accueil Ville de France. Cette rencontre au siège de l'AVF à Paris a permis de faire du lien entre nos deux associations pour qu'elles puissent se repérer, leurs fonctions communes étant de s'occuper de personnes qui, à un moment donné ont besoin d'écoute, de soutien et de partage.

L'AVF est une association de 70 000 adhérents avec 11 000 bénévoles. Son organisation est pyramidale et comprend 300 sites sur toute la France et 17 unions régionales. Elle travaille surtout en lien avec les mairies et elle accueille les nouveaux arrivants d'une ville: elle organise des visites, propose de nombreuses activités récurrentes ou ponctuelles afin de créer du lien relationnel et de promouvoir du lien social. Dernièrement, à

Chalons-en-Champagne, l'AVF a lancé le « Sun on Sunday »: le troisième dimanche de chaque mois, des personnes se retrouvent dans un restaurant pour ne pas déjeuner seules, des étudiants loin de leurs région et famille ont participé à ce repas afin de lutter contre la solitude

L'AVF édite une newsletter et organise un colloque tous les trois ans. Elle a créé un partenariat avec le journal *Femme Majuscule*.

Au fur et à mesure de notre discussion, j'ai remarqué la pertinence de mieux nous connaître. Nous avons tous rencontré des personnes, des familles ou des couples dont un ou des déménagements ont perturbé la vie conjugale et familiale. La perte des repères, l'éloignement familial et social peut entraîner des dysfonctionnements qui, s'ils ne sont pas parlés, peuvent « s'enkyster », générer des malentendus et conflits.



↑ « Mieux se connaître entre partenaires pour mieux aider, accompagner ceux que nous rencontrons lors de nos consultations et entretiens... »

Mieux se connaître entre partenaires pour mieux aider, accompagner ceux que nous rencontrons lors de nos consultations et entretiens: AVF est un fil de plus pour tisser le maillage associatif et social de nos réseaux. Cette rencontre m'a permis de contacter des bénévoles de ma ville, de leur faire découvrir notre métier et nos différentes compétences, quel que soit le lieu de notre activité.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'association de votre ville pour vous faire créer du réseau à votre tour. ■

Christine Lefebvre

## LES SÉANCES DE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL REMBOURSÉES ?

# À vous de jouer !

« Est-ce que les séances sont remboursées par la sécu ? » Voici une question que j'entends de plus en plus souvent dans mon cabinet libéral... « Non, mais je vous fais une facture et envoyez-la à votre mutuelle, demandez-leur si vous pouvez vous faire rembourser vos séances ou une partie... » Aujourd'hui, la réponse de la majorité des mutuelles est encore négative mais je fais le rêve que chaque CCF en libéral fasse une facture en fin de séance avec la suggestion pour leurs patients de l'envoyer à leur mutuelle. Ne dit-on pas que le client est roi ? Si chaque mutuelle recevait une multitude de demandes de remboursement des séances de CCF de la part de leurs clients, nous verrions peut-être certaines d'entre elles inclure nos séances à leur pack santé ou bien-être. Ce pack santé permet le remboursement d'un nombre de séances à choisir par le client parmi plusieurs prestations « mieux-être » (sophrologie, ostéopathie, etc) : nous y inclure ne change rien pour elles, mais tout pour nous ! L'ANCCEF réfléchit à la mise en place d'une enquête sur les bienfaits des séances de conseil conjugal et familial sur le couple, la famille, l'équilibre personnel, ainsi que la prévention des risques psycho-sociaux. Cette enquête pourrait servir de présentation aux mutuelles pour leur montrer l'avantage et l'intérêt de nous inclure dans leur pack.

Mais cela ne peut se faire sans une démarche individuelle de chaque CCF lors de toute consultation payée qui interpelle chacun de ses clients sur une prise en charge éventuelle des séances. Une belle reconnaissance et une belle visibilité pour chacun d'entre nous. À vous de jouer ! ■

Florence Peltier